

ÉLECTION  
PRÉSIDENTIELLE 2022

# Une protection civile forte pour une France résiliente face aux crises



# LES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

## L'organisation

La politique publique de sécurité (protection) civile recouvre :

- ▶ La **prévention des risques** de toute nature,
- ▶ L'information et l'**alerte des populations**,
- ▶ La **protection des personnes, des biens et de l'environnement** contre les accidents, les sinistres et les catastrophes.

Elle procède **d'une compétence partagée entre l'État et les collectivités locales**.

Les missions de secours d'urgence aux personnes (84% des interventions) sont principalement assurées par **les 252 000 sapeurs-pompiers**, regroupés au sein d'établissements publics départementaux (les services départementaux d'incendie et de secours – Sdis), complétés dans une vingtaine de départements par des corps communaux et intercommunaux, ainsi que d'unités militaires (Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et Bataillon des marins-pompiers de Marseille). Toutes ces organisations sont identifiées par un vocable commun : les services d'incendie et de secours.

À leurs côtés agissent également les **moyens nationaux de la sécurité civile** regroupés au sein de la Direction générale de la Sécurité civile et de la Gestion des crises (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur : administration centrale, avions bombardiers d'eau et hélicoptères, démineurs, etc. ainsi que des formations militaires de la sécurité civile (FORMISC).

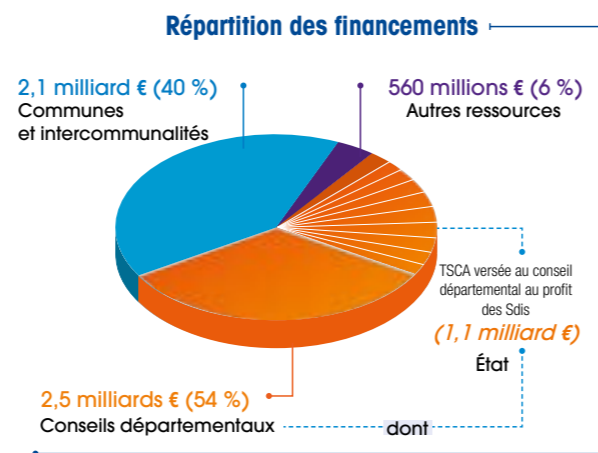
Enfin, ce dispositif est renforcé en cas de besoin par **différents services de l'État, les 200 000 bénévoles des associations agréées et des réserves communales de sécurité civile**, et des moyens privés peuvent être réquisitionnés.

## Le financement

Les dépenses des services départementaux d'incendie et de secours s'élèvent à 5,1 milliards d'euros par an.

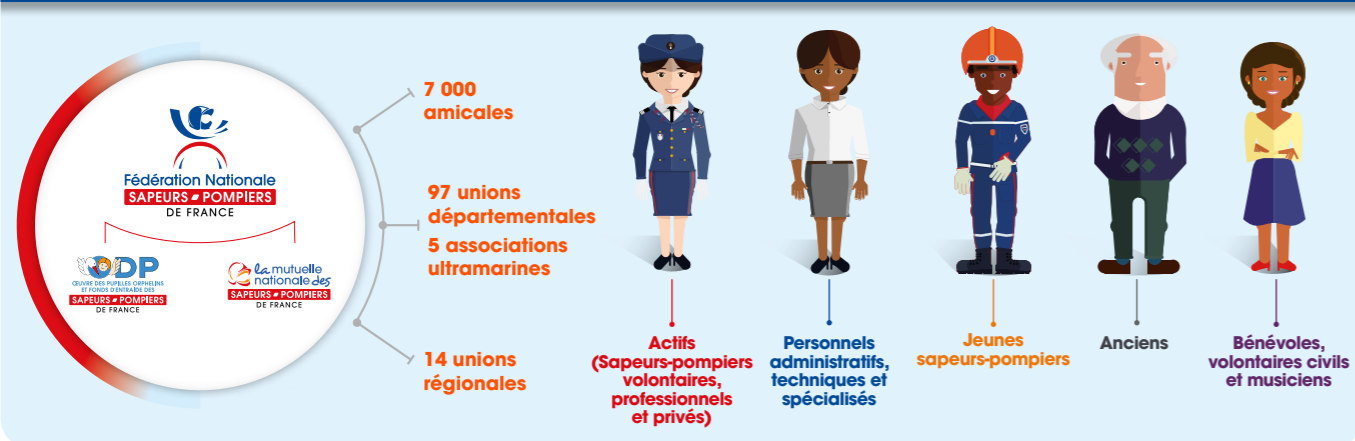
Elles sont financées par :

- ▶ **La contribution des Conseils départementaux** alimentée à hauteur d'un milliard d'euros par une fraction de la TSCA (Taxe spéciale sur les conventions d'assurance) versée par l'État au titre du financement des Sdis.
- ▶ **La contribution des communes et intercommunalités**
- ▶ **Les autres ressources**



Sources : Stats SIS DGSCGC, édition 2021.

**Le service public d'incendie et de secours se complète d'un réseau associatif solidaire, dont la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France constitue la tête de réseau, fort de ses 285 323 adhérents<sup>1</sup>.**



\*Chiffres comptables au 31 octobre 2021.

## LE MOT DE GRÉGORY ALLIONE

Président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France



**D**ans le contexte de l'élection présidentielle de 2022, les sapeurs-pompiers de France et leur Fédération nationale (FNSPF) proposent aux candidats de s'engager à défendre et renforcer notre modèle de sécurité civile dont ils sont les principaux acteurs.

En vigueur dans le reste de l'Union européenne, **le terme de protection civile**, de portée plus large, recouvre les trois piliers nécessaires que sont la communication et l'information des populations, l'éducation du citoyen et la recherche-développement pour construire une véritable culture de protection civile et accroître la résilience de la population. L'adoption de ce concept de protection civile par la France est, par conséquent, préconisée : il est aujourd'hui nécessaire de **faire du citoyen le premier acteur de sa protection** pour éviter une consommation excessive des services publics.

En effet, notre modèle de protection civile, dont les sapeurs-pompiers sont, parmi d'autres<sup>1</sup>, les principaux acteurs, est aujourd'hui placé sous **forte tension** par la multiplication et l'intensification des situations exceptionnelles, qu'elles soient climatiques, sanitaires, technologiques, terroristes, en plus de ses missions quotidiennes.

Cette multiplication des risques, doublée de l'explosion des interventions de secours et de soins d'urgence aux personnes et des missions d'assistance ou de transport effectuées par carence des acteurs de santé, ont conduit les sapeurs-pompiers à devenir les **soldats de la vie**, dernier rempart à la désertification médicale dans les territoires.

<sup>1</sup> Associations agréées, moyens nationaux de la Sécurité civile...

Plus récemment, à l'aune des mégafeux et à l'heure de la préservation de la biodiversité face à la multiplication des catastrophes naturelles (feux d'espaces naturels, inondations, tempêtes, cyclones, submersions marines...), auxquelles ils sont exposés en première ligne, les sapeurs-pompiers s'imposent comme **les soldats de l'humanité face au dérèglement climatique**.

**Maintien des services publics de proximité, accès de tous aux soins, réponse à l'urgence climatique, développement d'une éducation citoyenne aux gestes et comportements qui sauvent, transmission des valeurs de la République, construction d'une société de l'engagement inclusive et résiliente, renforcement des missions régaliennes de l'État, construction d'une Europe qui protège...** : les sapeurs-pompiers sont au centre des réponses à apporter sur ces différents thèmes qui sont au cœur du débat de l'élection présidentielle.

De même, **la politique publique de protection civile, vecteur d'humanité et de solidarités sociales et territoriales, doit être élevée au premier rang des protections** attendues par les Français dans un monde globalisé à la fois plus ouvert et porteur de nouvelles menaces.

Cette contribution porte la voix des **285 000 femmes et hommes** qui forment cette communauté : professionnels, volontaires, jeunes et anciens, répartis dans 6 154 centres de secours dans tous les territoires, afin que le ou la futur président de la République mette en œuvre **les 3 « chantiers de l'urgence »** indispensable à la construction d'une société résiliente.



# — 01

## GARANTIR À LA POPULATION UNE RÉPONSE ÉQUITABLE DE SECOURS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

### Délais d'attente, désertification médicale, inégalités sociales et territoriales de santé...

Les **problèmes liés à l'accès aux soins** ne cessent de se confirmer et de se diversifier, comme le rappellent régulièrement les crises et mouvements sociaux concernant la santé publique. On peut désormais distinguer « malades des villes » et « malades des champs », différenciés par une consommation de soins 20% plus importantes pour les Français urbains et les difficultés croissantes des populations rurales à recourir aux professionnels de santé.

Pour combler cette fracture, il est impératif de **refonder un système de santé** dont les fragilités structurelles ont été mises en relief par la crise sanitaire de la Covid-19, et de **se préparer au vieillissement démographique**.

À cette fin, les sapeurs-pompiers de France proposent de :

### A/ GARANTIR LA PÉRENNITÉ DU MAILLAGE TERRITORIAL POUR UNE COUVERTURE OPTIMALE QUI REPOSE SUR UN MODÈLE HYBRIDE PERFORMANT ENTRE VOLONTAIRES ET PROFESSIONNELS

**L**e volontariat compose 80% de l'effectif des sapeurs-pompiers français, avec 197 000 volontaires. Il constitue une ressource indispensable à la couverture territoriale des secours et soins d'urgence (désertification médicale, ruralité...) et à la résilience des populations (13 minutes pour intervenir en moyenne). Citoyens engagés, les sapeurs-pompiers volontaires viennent compléter une ossature solide formée des presque 55 000 sapeurs-pompiers professionnels, fonctionnaires territoriaux et militaires qui déploient une palette de métiers et de spécialités (interventions chimiques, milieux périlleux, milieux aquatique...) de plus en plus pointues pour prévenir et répondre à tout type d'urgence.

Partagé entre l'État et les collectivités territoriales, **ce modèle hybride est à la fois original et performant** : il est donc impératif de garantir sa pérennité par :

- ▶ **La préservation du maillage territorial** des 6154 centres d'incendie et de secours, condition de l'équité et de la proximité des secours et principal levier de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires (**261 centres de secours ont été fermés depuis 2017 et plus de 2100 en 20 ans**), en **interdisant toute fermeture sans accord préalable du Maire** de la commune siège, comme pour les écoles.
- ▶ La conduite à son terme de l'initiative, lancée pendant la présidence française du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2022, destinée à promouvoir le volontariat de protection civile comme vecteur de subsidiarité et de résilience contre le dérèglement climatique, et à conforter son cadre juridique au niveau européen par **l'adoption d'une directive spécifique sur l'engagement citoyen**.



© Fred Bos / FNSPF



## B/ GARANTIR AUX SAPEURS-POMPIERS LA MAÎTRISE DE L'EMPLOI DE LEURS MOYENS ET LA PROTECTION FACE AUX AGRESSIONS

**P**our optimiser la réponse des sapeurs-pompiers en matière de secours et soins d'urgence aux personnes (SSUAP), il est impératif de donner aux services d'incendie et de secours (SIS) la pleine maîtrise de leurs moyens dans l'exercice de leur mission principale, par :

- ▶ Une autonomie dans les délégations de gestes autorisés dans le cadre du SSUAP et de la participation à l'aide médicale urgente ;
- ▶ La dévolution de la prescription et de la formation des sapeurs-pompiers aux gestes de soins d'urgence aux services de santé et de secours médical (SSSM), seuls en mesure d'accomplir cette mission au plus profond des territoires et de donner aux SIS l'autonomie nécessaire ;
- ▶ Parallèlement à la généralisation obligatoire du coordinateur ambulancier, l'augmentation à au moins 200 euros du tarif national d'indemnisation des missions non-urgentes, dites de carences ambulancières, extérieures au cadre de mission des SIS pour mettre un terme au transfert de charges indues pesant sur les collectivités territoriales ;
- ▶ Le transfert de la prise en charge financière de ces interventions de l'établissement de santé siège du SAMU à l'ARS, de manière à éviter des conflits d'intérêt ;
- ▶ Le refus d'une réforme de la garde ambulancière conduisant au financement par l'assurance-maladie d'une flotte d'ambulances privées concurrentes des sapeurs-pompiers dans les zones urbaines (rentables) en matière

de secours d'urgence et à la suppression des gardes ambulancières en zones rurales (non rentables), au prix d'une nouvelle fracture territoriale et d'un transfert de charge sur les SIS.

- ▶ La généralisation, dans une logique d'aménagement des territoires, d'alternatives à l'hôpital pour l'évacuation des victimes ;
- ▶ L'usage accru des nouvelles technologies (télémédecine) pour favoriser le maintien au domicile et éviter le transport systématique vers ces structures.

Ces dernières années, un nombre croissant de sapeurs-pompiers sont agressés dans le cadre de leurs missions, souvent par les victimes auxquelles ils portaient secours ou leur entourage. Globalement, le nombre de déclarations d'agressions de sapeurs-pompiers a explosé d'environ 200 % entre 2008 et 2018, passant de 899 à 3 411 agressions annuelles, avant de connaître une décélération (1500 en 2021) : **5 sapeurs-pompiers agressés par jour, c'est encore trop !**

Il est par conséquent nécessaire d'intensifier les mesures prises lors de la dernière législature pour protéger ceux qui protègent, en allant vers une impunité zéro à travers :

- ▶ La généralisation effective du déploiement des caméras-piétons dans les SIS prévue par la loi Matras<sup>2</sup>, pour faire retomber la pression ;
- ▶ L'instauration de peines-plancher en cas d'agression contre les sapeurs-pompiers, comme pour les autres représentants de l'autorité publique.

<sup>2</sup> Loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels.

## C/ CONSOLIDER LES SERVICES DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL (SSSM) DES SIS

**L**es SSSM des SIS ont joué un rôle fondamental dans la lutte contre le Covid-19, en permettant aux sapeurs-pompiers de pratiquer 25% de la vaccination des populations. Ils doivent donc être renforcés par :

- ▶ La structuration de sous-directions santé au sein des SIS, le renforcement de l'attractivité des cadres statutaires et des missions des médecins, pharmaciens, infirmiers des SSSM de

sapeurs-pompiers, et la mise en place d'infirmiers de pratique avancée en urgence dans les SIS ;

- ▶ La mise en place de coordinations santé au sein des CTA-CODIS<sup>3</sup> afin notamment d'internaliser la conduite des opérations de SSUAP et de permettre la requalification des missions de carences d'ambulances non déclarées comme telles.

<sup>3</sup> Centres de traitement de l'alerte - Centres opérationnels départementaux d'incendie et de secours.



## — 02 ÊTRE PRÊT À ASSUMER LES EXIGENCES FUTURES FACE AU DÉFI CLIMATIQUE

Historiques soldats du feu, devenus soldats de la vie durant la précédente décennie et dorénavant soldats de l'humanité, les sapeurs-pompiers sont en effet les premiers témoins et combattants du changement climatique.

Ils font face à la multiplicité des crises naturelles de plus en plus fortes, récurrentes et parfois simultanées. Comme en juillet dernier, où les inondations frappaient le nord du pays et de l'Europe (Allemagne, Benelux...), alors que les feux de forêts menaçaient le sud et la façade méditerranéenne.

**P**hénomène nouveau, les mégafeux détruisent plusieurs millions d'hectares de forêt en seulement quelques semaines dans le monde, comme en Australie (17 millions d'hectares ravagés en 2020, aux États-Unis (notamment la Californie, où les 10 plus grands incendies recensés depuis 1932 sont postérieurs à l'an 2000, dont six déclarés après août 2020), en Sibérie (plus de 16 millions d'hectares détruits par les flammes en 2021, avec des températures proches de 50° C). Aux portes de l'Europe, l'Algérie ou encore la Turquie ont dû faire face l'été dernier à de terrifiants incendies sans pouvoir les maîtriser rapidement puis, pour la seconde, à de violentes inondations.

En Europe, l'Italie et la Grèce ont été durement touchées l'été dernier au même titre que la France avec l'incendie, anormalement fort, qui a ravagé

7 100 hectares de forêt dans le Var, avant que ce département ne soit à son tour frappé à nouveau par les inondations en octobre.

Entre 2000 et 2021, 10 millions d'hectares ont été détruits en Europe, soit une surface plus grande que l'Autriche ou le Portugal, 755 personnes (civils et pompiers) sont décédées, et les pertes économiques sont évaluées à plus de 65 milliards d'euros.

Ce phénomène devrait malheureusement se multiplier en raison du réchauffement climatique.

Ces expositions croissantes aux risques climatiques en France, en Europe et à l'échelle du monde, parfois conjuguées à d'autres types de crise, imposent un réajustement des moyens capacitaires de la protection civile et des doctrines opérationnelles de prévention et de lutte.



Il faut donc à la fois :

## A/ ACCOMPAGNER MATÉRIELLEMENT LES SIS POUR FAIRE FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE

L'adaptation de la réponse opérationnelle face au défi du dérèglement climatique, source d'événements de plus en plus graves et fréquents, exige avant tout un renforcement des moyens matériels proportionnel à l'augmentation des risques à travers :

- ▶ Au niveau des moyens nationaux, la **modernisation de la flotte de Canadair**, âgés pour les deux tiers de plus de 25 ans, ainsi que le **renouvellement et l'accroissement de la flotte d'hélicoptères** de la sécurité civile.
- ▶ Une **augmentation significative, dans un cadre pluriannuel, de la dotation de soutien à l'investissement des SIS** (DSIS<sup>2</sup>). L'État, au titre de ses prérogatives régaliennes, ne peut laisser les collectivités locales seules face aux crises : il doit favoriser la mutualisation des secours en **appuyant financièrement les collectivités territoriales** dans l'acquisition par les SIS des véhicules dédiés à la lutte contre les feux d'espaces naturels (CCF...) et les inondations, ainsi que dans la constitution des colonnes zonales de renfort, expression de la solidarité nationale face aux crises.

Cette revalorisation de la DSIS<sup>2</sup> doit aussi tendre à :

- Accompagner les SIS dans l'adaptation de la réponse opérationnelle sur des projets en lien avec des nouvelles technologies permettant d'optimiser la **sécurité des engagements humains sur opérations** (robots, drones, nouveaux capteurs...);
- Appuyer les SIS, dans le cadre la **transition énergétique**, dans les renouvellements de

leur flotte des véhicules vers de nouvelles énergies (véhicules hydrogène et construction de stations hydrogène, panneaux photovoltaïques sur les casernes...);

- Prendre en compte les financements nécessaires à l'évolution de la DECI<sup>4</sup> dans les territoires (implantation de citernes, réserves aménagées...).
- ▶ Le **déploiement sur le quinquennat des projets informatiques et numériques** engagés par l'État, notamment dans la perspective de la Coupe du monde rugby de 2023 et des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 :
- **NexSIS 18 112**, système national de gestion de l'alerte et des opérations de la sécurité civile et outil de numérisation intégrée de l'espace opérationnel depuis la gestion de l'alerte et des opérations jusqu'à la gestion des victimes, avec une mise à disposition dans 10 à 12 SIS dès 2022 ;
- Le **Réseau radio du futur (RRF)**, moyennant une gouvernance et un financement adapté à la part des SIS dans ce projet ;
- La mise en place de **FR Alert**, dispositif d'alerte des populations, basé sur les technologies actuelles (réseaux cellulaires).
- ▶ L'attribution aux Régions de la compétence de préservation de la biodiversité pour permettre la mise en place d'une **coordination régionale dans la prévention des catastrophes naturelles par les SIS**.

<sup>4</sup> Défense extérieure contre l'incendie.



Sachant que **le périmètre des missions des sapeurs-pompiers français est le plus large de toute l'Europe, l'augmentation des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires, socle du modèle français de secours, est un impératif** pour répondre à l'augmentation de la demande de secours et à l'intensification des crises. Plusieurs leviers doivent y concourir :

- ▶ La fixation d'un objectif de **250 000 sapeurs-pompiers volontaires en France en 2027**, en cohérence avec les mesures prises pour la sécurité publique dans le cadre du Beauvau de la sécurité<sup>5</sup> ;
- ▶ Dans le cadre de la prochaine réforme des retraites, l'instauration d'un dispositif de **bonification de trimestres ou de points au titre de la solidarité nationale** pour les sapeurs-pompiers volontaires engagés depuis 15 ans et plus, en reconnaissance de leur engagement ;
- ▶ Un **encouragement aux collectivités territoriales** engagées dans la démarche de soutien au volontariat et titulaires du label « employeur partenaire des sapeurs-pompiers » ;
- ▶ L'adoption d'une **exonération fiscale ou sociale pour tous les employeurs de sapeurs-pompiers volontaires** en remplacement du dispositif du mécénat, complexe, non universel et peu incitatif ;
- ▶ Le lancement par l'État de **campagnes annuelles de recrutement** de sapeurs-pompiers volontaires, en synergie avec les collectivités locales ;
- ▶ La **valorisation des jeunes sapeurs-pompiers** et de leur encadrement ;
- ▶ La mise en chantier, sous l'égide du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires, de **mesures d'attractivité adaptées aux nouvelles motivations de l'engagement**.

## B/ PROMOUVOIR LE VOLONTARIAT

Grâce à la souplesse et à l'agilité qu'ils génèrent, les 197 000 sapeurs-pompiers volontaires représentent en France les deux tiers de la réponse opérationnelle des SIS.

Si l'on compare le nombre de sapeurs-pompiers volontaires de nos voisins européens en fonction de leur population, le constat est pourtant sans appel : ainsi, l'Autriche compte-t-elle 242 000 sapeurs-pompiers pour 9 millions d'habitants, la Pologne 260 000 volontaires pour 38 millions d'habitants et l'Allemagne 1 million de volontaires pour 84 millions d'habitants.

<sup>5</sup> Création d'une réserve opérationnelle de la Police nationale et doublement de la réserve de la Gendarmerie nationale.

## C/ ADAPTER LE MODE DE FINANCEMENT DES SIS

Face à l'accroissement constant de leur charge opérationnelle et à leur nécessaire adaptation aux nouvelles menaces, il convient de réviser le financement des SIS : il est en effet **impossible de laisser les Départements**, seul échelon de collectivité privé du pouvoir de taux, **assumer seuls l'augmentation réelle des charges** des SIS.

Plusieurs mesures doivent être envisagées :

- ▶ L'**examen de la pertinence du plafonnement des contributions du bloc communal** au regard des mutations de ces 20 dernières années (émergence des métropoles, fortes variations saisonnières des populations...);

- ▶ L'**exclusion du périmètre** de la contractualisation financière entre l'État et les collectivités territoriales (**pacte de Cahors**) des dépenses de fonctionnement des SIS, qui répondent à une mission régaliennne de sécurité des populations ;
- ▶ L'ouverture d'une possibilité de financement par les SIS de l'allocation de vétérance des sapeurs-pompiers volontaires des corps communaux ou intercommunaux ;
- ▶ La généralisation de la prise en compte de la **valeur du sauvé** et l'intégration de nouvelles sources de financement, en particulier par les secteurs économiques bénéficiant de l'action des SIS.



## D/ INCUBER L'INNOVATION AU CŒUR DES SIS

L'innovation en matière de protection civile devrait être portée par la **transformation de l'ENSOSP<sup>6</sup> en un Institut national de la protection civile et des situations d'urgence**, véritable instrument du déploiement de cette politique publique, en agrégeant en son sein une véritable **agence de l'innovation** de protection civile en mesure de rassembler les parties prenantes pour concentrer les forces, les idées et les moyens en vue d'une ambition à hauteur des enjeux et d'un rayonnement national et international en adéquation avec l'excellence française en matière de protection civile.

Par ailleurs, il convient de :

- ▶ Permettre aux start-up françaises de la French-Tech de venir expérimenter leurs solutions au cœur des SIS pour valoriser leurs innovations et développer une « **FireTech** ».
- ▶ Accompagner les services innovation des SIS par des partenariats externes pour apporter des

solutions technologiques modernes face aux risques nouveaux.

- ▶ Favoriser les **financements de l'Union européenne** pour développer et renforcer ces actions.
- ▶ Soutenir les entreprises de la filière industrielle de la protection civile<sup>7</sup> pour les aider à s'imposer comme leader sur un marché international de la prévention, de la protection et de la sauvegarde des populations en pleine expansion.

<sup>7</sup> L'absence de donnée publique officielle sur le poids économique de cette filière témoigne de l'absence regrettable de véritable politique publique de protection civile. À titre indicatif, la seule Fédération Française des Métiers de l'Incendie revendique 300 entreprises adhérentes, 25 000 emplois et un marché de 3 Mds €.

<sup>6</sup> Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers d'Aix-en-Provence.



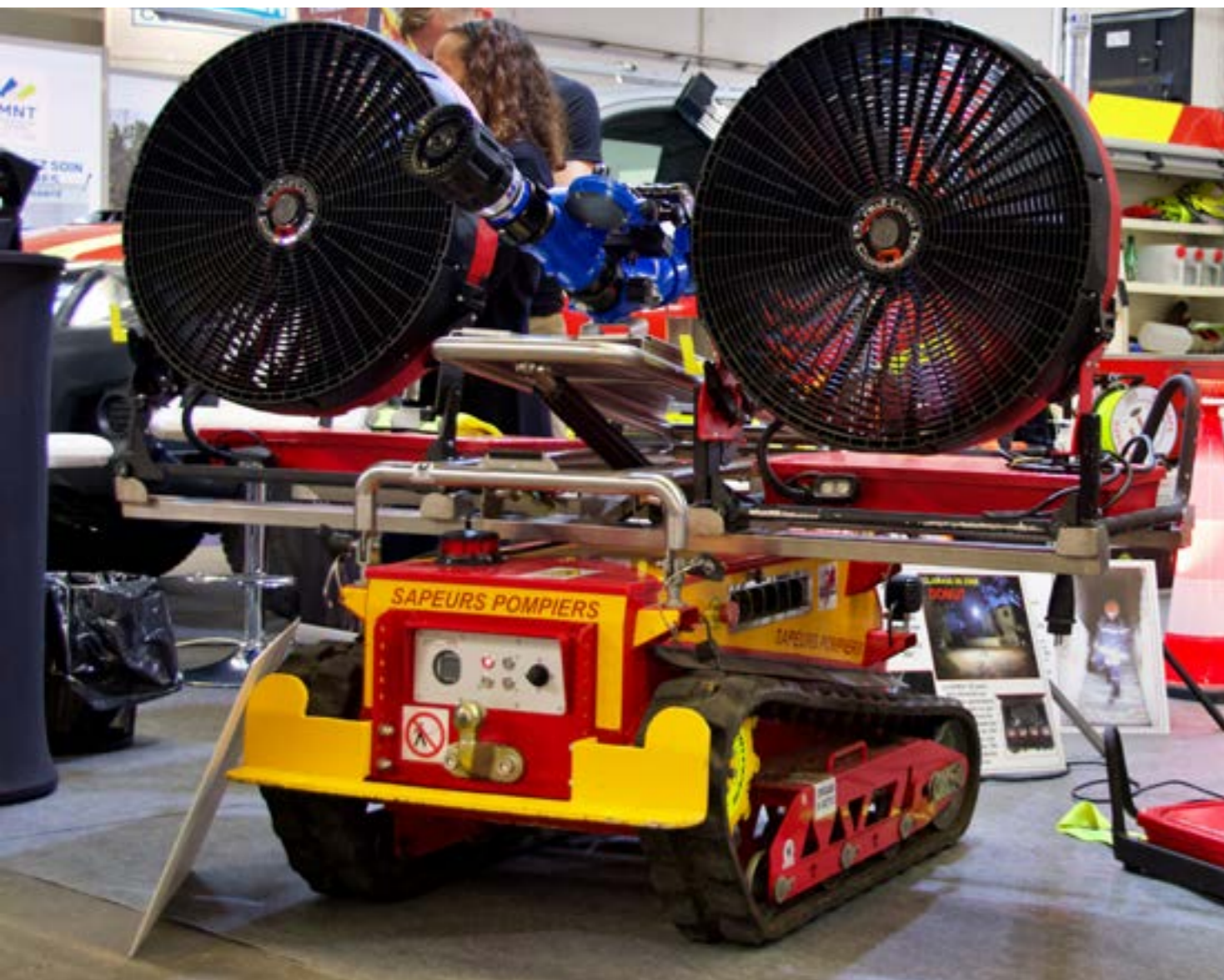
## — 03 — LA GESTION DES CRISES, UN SAVOIR-FAIRE AU QUOTIDIEN : UNE PLANIFICATION NATIONALE POUR UNE RÉPONSE TERRITORIALE

La **politique publique de protection civile**, bien que vitale pour notre société, notre économie et l'environnement, **doit cesser d'être le parent pauvre des politiques de sécurité nationale**.

**A**ujourd'hui, **elle n'occupe pas une juste place dans l'action du Gouvernement et du Parlement français** : seulement 2,6% des crédits de la mission sécurité sont alloués à la sécurité civile. De plus, la sécurité civile est éclatée dans son financement entre 10 programmes, suivis par 6 ministères différents, au risque d'une dilution de l'action publique. Elle ne compte aucune instance réunissant les différentes parties prenantes, pour vérifier l'état de la préparation aux risques de toute nature.

En outre, comme l'a mis en exergue **la pandémie de Covid-19, le dérèglement climatique rend nécessaire de revoir en profondeur notre modèle de gestion de crise** pour casser les logiques de silos et **développer l'anticipation, la planification et la coordination interministérielle**.

**L'État** doit agir en **stratège** pour mieux préparer, piloter et soutenir l'action des acteurs locaux dans les territoires.





Pour rompre avec cette situation, les sapeurs-pompiers de France proposent de :

## A/ CRÉER UN MINISTÈRE DE LA PROTECTION CIVILE ET DES SITUATIONS D'URGENCE

**U**n nouveau portage politique de la protection civile est nécessaire pour positionner cette politique publique au niveau qui doit être le sien avec une gestion pluridisciplinaire modernisée des ressources humaines à travers :

- ▶ **La création d'un Ministère de la protection civile et de la gestion des situations d'urgence : rattaché au Premier ministre**, ce ministère doit regrouper et coordonner, dans une logique interministérielle, l'action de tous les services dédiés à la prévention, à la prévision des risques et à la réponse aux crises de toute nature ;
- ▶ La transformation de la DGSCGC en une **direction générale métier**, pleinement opérationnelle, à l'instar de ses homologues de la Police et de la Gendarmerie nationales.
- ▶ L'ouverture d'un acte II de la réforme des emplois supérieurs de direction (ESD) des SIS destiné à éviter un tarissement de leur vivier et à lever les freins statutaires (limites de la mise à disposition, absence des droits de portabilité à la retraite...) limitant la mobilité des carrières des sapeurs-pompiers professionnels entre les collectivités territoriales, leurs établissements publics et l'État. L'objectif est de permettre une professionnalisation de la gestion de crise au plus proches des décideurs publics (ministres, cabinets, administrations centrales) ;

- ▶ **L'intégration de l'ENSOSP au sein du nouvel Institut national du service public (INSP) ;**
- ▶ **La réforme de la gouvernance, du financement et du cadre de missions de l'ENSOSP** via, en particulier, la suppression de la sur-cotisation des SIS au CNFPT au bénéfice d'un financement direct de l'École et le positionnement de cette dernière comme chef de file de la formation des sapeurs-pompiers, garante des contenus et des scénarii pédagogiques avec une mise en œuvre décentralisée dans les SIS ;
- ▶ **La transformation de l'ENSOSP en un véritable Institut national de la protection civile et des situations d'urgence** chargé de l'émergence d'une culture commune entre tous les acteurs publics et privés concernés (élus locaux et nationaux, fonctionnaires d'État et territoriaux, opérateurs d'importance vitale...), pôle d'excellence de la protection civile en Europe ;
- ▶ La révision des lois NOTRÉ et MAPTAM pour rétablir **la clause de compétence générale des Départements en cas de crise**.
- ▶ L'abandon de la pratique de l'État consistant à considérer comme des sous-traitants les collectivités territoriales et les SIS, remplacée par leur association à la définition de la doctrine et leur intégration à la planification stratégique en amont des crises.

## B/ 112 : LE NUMÉRO UNIQUE DE LA RÉPONSE D'URGENCE

**E**n France, pas moins de **13 numéros d'urgence** cohabitent, ce qui est à la fois un record mondial et une situation illisible pour nos concitoyens... Une meilleure coordination des différents services de secours d'urgence est impérative, grâce à :

- ▶ La création du **112**, numéro européen de l'urgence, comme **numéro unique d'appel d'urgence**, associé au **116 117** comme numéro unique pour les **appels médicaux non-urgents relevant du service d'accès aux soins**, à l'issue de l'expérimentation de 2 ans prévue par la loi Matras<sup>7</sup> ;
- ▶ **La généralisation de plateformes départementales interservices** de gestion des appels d'urgence (pompiers-SAMU-social voire police/gendarmerie), déjà déployées avec succès par 21 départements.
- ▶ Conçues lors de leur création comme des administrations gestionnaires de moyens, les agences

régionales de santé (ARS) doivent être réformées dans leur gouvernance pour associer les élus à la définition territoriale de l'offre de soins.

Deux réformes doivent le permettre :

- **La dévolution aux présidents de Régions de la coprésidence du conseil d'administration des ARS et aux Départements du pilotage des contrats locaux de santé pour consolider l'ancrage territorial de l'offre de soins** : les ARS doivent devenir des outils communs à l'État et aux élus locaux (régions, départements, communes) pour gérer et décliner territorialement les politiques de santé, les soins d'urgence et les transports sanitaires.

- **L'intégration du Président du conseil d'administration du SDIS (PCASDIS) ou de son représentant, aux côtés du préfet, au conseil de surveillance des ARS.**



## C/ AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES POPULATIONS

**U**n constat identique peut être dressé s'agissant de **l'éducation des populations à la culture du risque**. La France accuse un retard important avec seulement 30% de sa population formée aux gestes qui sauvent par rapport à ses voisins européens comme l'Allemagne ou la Norvège qui affichent un taux de 95%.

**Une meilleure prévention des risques**, via la diffusion massive des gestes et comportements qui

sauvent, est indispensable pour **réduire les accidents de la vie courante**, à l'origine de **5 millions de recours aux urgences et de plus de 20 000 décès chaque année**, ainsi que pour **diminuer la pression opérationnelle des SIS liée aux interventions non-urgentes** et rendre soutenable leur activité.

Il est donc primordial d'**atteindre l'objectif des 80% de la population formée** fixé en 2017 par le Président de la République, entravé par la crise sanitaire, et de favoriser la diffusion auprès de nos concitoyens d'une culture partagée de prévention et de réponse aux risques, à travers :

- ▶ La relance du chantier de **la formation aux gestes qui sauvent de tous les enfants**, du primaire au lycée ;
- ▶ La création de **centres locaux de prévention**, comme d'autres pays européens ;
- ▶ La mise en place d'un **continuum de formation** tout au long de la vie (service national universel, permis de conduire, administrations et entreprises...);
- ▶ La généralisation de **la formation des élus locaux à la gestion des crises** ;
- ▶ **La mobilisation des collectivités locales**, avec la généralisation par les Départements et les Régions des formations aux gestes et comportements qui sauvent aux élèves dans les collèges et les lycées, et par les SIS de la création de services dédiés à l'éducation et à la formation des citoyens aux risques.



*Un État stratégique,  
une intelligence territoriale.*

<sup>7</sup> Loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels.



Il est aujourd'hui nécessaire de réagir et de procéder aux transformations et aux investissements nécessaires pour, en même temps, offrir aux Français l'accès aux secours et aux soins de proximité qui leur est dû par la République où qu'ils résident, et pour protéger les populations face aux nouveaux risques et aux crises récurrentes (sanitaires, climatiques, technologiques ou terroristes) liés à notre monde globalisé.

Pour cela, toutes les conséquences doivent être tirées de la crise de la Covid-19, dont le retour d'expérience a permis de mettre en évidence à la fois les déséquilibres et les lacunes profondes de notre système de santé, l'adaptabilité, l'agilité et la résilience des territoires, et le besoin de renforcement de l'État stratège.

Face aux défis du temps présent, il est donc urgent d'organiser une stratégie nationale de prévention, de planification et de réponse portée par un ministère dédié à la protection civile et aux situations d'urgence placé auprès du Premier ministre - seul en capacité de prendre en compte la dimension interministérielle de ces sujets, et articulé avec les préfets, les collectivités territoriales et l'Union européenne dans son rôle de facilitation et de soutien à l'action des États membres.

### Garantir à la population une réponse équitable de secours sur l'ensemble du territoire

1. La pérennité du maillage territorial pour une couverture optimale reposant sur le modèle hybride performant entre sapeurs-pompiers volontaires et professionnels.
2. Le recouvrement par les services d'incendie et de secours (SIS) de la maîtrise de leurs moyens à travers une autonomie dans les délégations de gestes autorisés dans le cadre des secours et soins d'urgence aux personnes (SSUAP) et de la participation à l'aide médicale urgente et la dévolution aux services de santé et de secours médical (SSSM) de la prescription et de la formation aux gestes de soins d'urgence.
3. Le renforcement des SSSM des SIS.
4. Une réforme de la garde ambulancière concertée avec les Départements pour éviter une discrimination entre territoires urbains et ruraux, et l'augmentation préalable du tarif national d'indemnisation des carences ambulancières versées aux SIS à au moins 200€.
5. Le développement d'alternatives à l'hôpital dans les territoires pour l'évacuation des victimes ainsi que l'usage accru des nouvelles technologies comme la télémédecine pour favoriser le maintien à domicile et ne pas saturer les structures.
6. La protection des sapeurs-pompiers avec l'instauration de peines-plancher en cas d'agression, comme pour l'ensemble des représentants de l'autorité publique.

### Être prêt à assumer les exigences futures face au défi climatique

7. L'accompagnement matériel des SIS à travers l'augmentation significative de leur dotation de soutien à l'investissement pour répondre au défi climatique, protéger les intervenants, intégrer les innovations et réussir la transition énergétique ;
8. La modernisation et l'augmentation des moyens aériens nationaux de lutte contre les incendies ;
9. L'achèvement du déploiement sur le quinquennat des projets informatiques et numériques engagés par l'État (NexSIS 18 112, Réseau Radio du Futur) et d'un dispositif fiable d'alerte des populations basé sur le réseau cellulaire ;
10. La promotion du volontariat de protection civile par, au niveau européen, la création d'un cadre juridique incitatif et protecteur, et, au niveau national, le maintien du maillage territorial des centres d'incendie et de secours, l'octroi de bonifications de retraite au titre de la solidarité nationale et le renforcement des mesures d'attractivité, notamment en direction des employeurs ;
11. L'adaptation du mode de financement des SIS à l'accroissement continu de la sollicitation opérationnelle, à travers la levée des verrous comme le plafonnement des contributions du bloc communal, le plafonnement des dépenses de fonctionnement des SIS ou la création de nouvelles sources de financement prenant en compte la valeur du sauvé.
12. L'incubation de l'innovation au cœur des SIS pour générer la FireTech en permettant aux start-up de venir expérimenter leurs technologies et le soutien aux industriels français de la protection civile sur le marché domestique et à l'export.

### La gestion des crises, un savoir-faire au quotidien : une planification nationale pour une réponse territoriale

13. La mesure phare dont tout découle : **la création d'un ministère de la protection civile et de la gestion des situations d'urgence rattaché au Premier ministre** ;
14. La création du 112 comme numéro unique de gestion des appels d'urgence, associé au 116 117 comme numéro unique pour les appels médicaux non-urgents relevant du service d'accès aux soins.
15. La généralisation de plateformes départementales interservices de gestion des appels d'urgence.
16. La réforme de la gouvernance des agences régionales de santé (ARS) pour associer les élus à la définition territoriale de l'offre de soins.
17. La transformation de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) en une direction générale pleinement métier ;
18. La mise en œuvre d'un acte II de la réforme des emplois supérieurs de direction des SIS ;
19. La modernisation de la gouvernance et du financement de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) et sa transformation en un Institut national de la protection civile et des situations d'urgence chargé notamment de l'innovation, pôle d'excellence européen rattaché à l'Institut national du service public ;
20. La création d'un continuum de formation aux gestes et comportements qui sauvent dans les écoles, collèges et lycées puis tout au long de la vie, dans l'objectif de formation de 80% de la population et la définition d'une politique d'éducation des populations aux risques pour construire et renforcer la résilience nationale.



Événement animé par **Aurélie Casse**

# PRÉSIDENTIELLE 2022

## LES CANDIDATS FACE AUX QUESTIONS DES **SAPEURS - POMPIERS** DE FRANCE

**Grand Oral** 10 mars 2022

**QUELLES AMBITIONS  
POUR LA SÉCURITÉ CIVILE  
ET LES SAPEURS-POMPIERS ?**



À suivre sur :    

**SAPEURS - POMPIERS**  
DE FRANCE

**RMC**  
INFO TALK SPORT